


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|--|---|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | <p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p> | <p align="center">Délibération n° D20252909-01 Du 29 septembre 2025 PROGRAMME DE RÉFECTION VOIRIE FORESTIÈRE APPROBATION DU PROGRAMME DEMANDES SUBVENTION</p> |
|--|---|--|

| | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | Date de la convocation | 22.09.2025 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | Date d'affichage | 22.09.2025 |
| En exercice | 14 | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 1 | |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC-L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – MAURICE M (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PROGRAMME DE RÉFECTION VOIRIE FORESTIÈRE
CHALANCONNET – TEYSSONNIÈRE – FAVEYRIAL - DANIECQ
APPROBATION DU PROGRAMME
ET DEMANDES SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose que la voirie forestière **de Chalanconnet, Teyssonnières, Faveyrial et Daniecq** est dans un état très dégradé et ne permet plus le passage de camions grumiers du fait de nombreux ravinements. Elle nécessite d'y engager des actions d'entretien / restauration.

Le contrat territorial forestier entre LFA et le département signé en Février 2024 rend éligible à une aide départementale pour cet investissement d'entretien à hauteur de 50% de la dépense (avec un coût plafond de 16€/ml) et avec l'aide de Loire Forez Agglo à hauteur de 10% de la dépense.

Afin de pouvoir engager les études, procédure et travaux en 2026, il convient de solliciter la mobilisation de cette aide auprès du Département dans le cadre d'un appel à partenariat échu fin Septembre 2025.

Coût estimatif des travaux : 35 510 € HT + 1 950 € HT pour frais de géomètre

Nota : une partie des chemins concernés par le présent programme de réfection n'est pas à ce jour classée dans la voirie forestière. Une régularisation sera entreprise et nécessitera l'intervention d'un géomètre.

Le dossier de demande d'aide sera ensuite complété (et ajusté) en fonction de la nature des coûts des travaux qui seront estimés après devis d'entreprise.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** le programme de travaux dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget 2026 les crédits nécessaires ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Loire et de Loire Forez Agglomération en vue de la réalisation de l'entretien/restauration de la voirie

forestière de **Chalanconnet, Teyssonnières, Faveyrial et Daniecq** qui pourrait être réalisé où débiter au cours de l'année 2026.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 08 octobre 2025.



| | |
|-------------------|---|
| Hervé BÉAL, Maire | Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance |
|-------------------|---|